



Paris, le 03 octobre 2017

Objet : FCPI Partenariat & Innovation 2 – Quatrième distribution

Civilité,

Vous êtes détenteur de parts A du Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) PARTENARIAT & INNOVATION 2 (FR0010650614) géré par notre société.

Le FCPI PARTENARIAT & INNOVATION 2, constitué en octobre 2008, après une phase d'investissement visant à constituer un portefeuille de sociétés innovantes, accompagne ces sociétés dans leur développement et a déjà réalisé plusieurs opérations de cessions.

Les dernières cessions ont permis au FCPI de générer suffisamment de liquidités pour pouvoir procéder à sa quatrième distribution, d'un montant unitaire de **0,60€ par part A**. Compte tenu du nombre de parts que vous détenez, vous recevrez un montant de **Montant Distribué euros**. Avec cette quatrième distribution, s'ajoutant au versement de 4€ par part intervenu en janvier 2015, 10€ par part en novembre 2015 et 2€ par part en juillet 2016 vous aurez perçu un montant de 16,60€ par part A, soit 103,75% du montant de votre souscription.

Cette distribution sera effectuée, **à partir du 12 octobre 2017**, par virement sur votre compte dans l'établissement bancaire qui détient vos parts ou, pour les porteurs en nominatif pur, par chèque.

Les prélèvements sociaux (CSG/CRDS/RSA) de 15,5%, calculés sur le montant total distribué excédant le montant nominal, seront directement retenus sur le montant distribué.

Nous poursuivons activement la recherche d'opportunités de cession des dernières participations détenues en portefeuille. Toutefois l'optimisation de la valeur de vente des actifs cotés et non cotés nécessitera un délai complémentaire. En conséquence, dans le but de préserver l'intérêt des porteurs de parts et après avoir averti le Dépositaire et l'Autorité des marchés financiers, **nous vous informons de notre décision de prolonger la durée de vie du fonds jusqu'au 31 mars 2019**, soit un an au-delà de la durée de vie réglementaire.

Dès que les dernières sociétés du portefeuille auront été cédées, les produits de cession feront l'objet d'une cinquième et dernière distribution et le FCPI sera définitivement liquidé.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Civilité, l'expression de nos salutations respectueuses.

L'équipe Small Cap